

laine Commune Habitat intensifie sa démarche de réduction des consommations énergétiques et vise la certification ISO 50001, relative au management de l'énergie, d'ici l'été 2024.

La norme ISO 500001 vise à aider les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique, à réduire leur consommation d'énergie et à diminuer leur impact environnemental. Cette norme internationale se base sur une méthodologie rigoureuse qui permet la mise en place de **pratiques de gestion énergétique efficaces et durables**.

Le périmètre d'étude de la norme concerne à la fois l'électricité, la chaleur, le gaz et l'eau, soit 100 % de la facture énergétique de Plaine Commune Habitat. Pour l'Office, les avantages de cette labellisation seront multiples :

- La maîtrise et la réduction des coûts énergétiques avec, à la clé, la diminution des charges des locataires,
- L'amélioration de l'efficacité énergétique,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires.

Enfin, cette certification ISO 50001 consistera un levier certain pour le Plan Ambition Environnement, qui vise la réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'Office d'ici 2050.

L'enquête de satisfaction 2023 se poursuit

Un panel représentatif composé de 2000 locataires de l'Office est actuellement interrogé par téléphone uniquement par le prestataire Init.

Pour participer à l'amélioration du service de l'Office et nous aider à identifier vos attentes, nous vous remercions de prendre quelques minutes et de répondre au questionnaire. Vos réponses restent anonymes.



1 362 logements prochainement raccordés au réseau de chaleur urbain

laine Commune Habitat vient d'acter le raccordement de 7 nouvelles résidences. Les résidences Landy-Fillettes (110 logements) et Lucie-Aubrac (59 logements), situées à Saint-Denis, seront raccordées dès l'été 2023 au réseau de Plaine Commune Énergie. En 2025, ce sera au tour de 5 résidences supplémentaires : La Source (578 logements), L'Entracte (56 logements), Les Presles (284 logements) à Épinay-sur-Seine, Joncherolles (225 logements) à Pierrefitte-sur-Seine, et 76, Route de Saint-Leu (50 logements) à Villetaneuse. Elles seront raccordées au futur réseau nord du territoire.

Le réseau de chaleur urbain couvrait jusqu'à présent les villes de La Courneuve (réseau géré en direct par le Smirec) et de Saint-Denis (géré par Plaine Commune Énergie sous l'égide du Smirec). Ce raccordement des immeubles est désormais possible grâce à l'élargissement du réseau à la Plaine-Saint-Denis et Aubervilliers, à proximité immédiate de certaines de nos résidences.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les locataires? Les prix de l'énergie (gaz et électricité) évoluent très rapidement, les rendant difficiles à anticiper plusieurs années en avance. Toutefois, plus le prix du gaz naturel sera élevé, plus le réseau de chaleur sera intéressant financièrement pour les locataires. Ceci vient du fait que la chaleur de la biomasse comme la chaleur géothermique gardent respectivement 50 % et 65 % dans le mix énergétique, soit des prix bas et quasiment constants.



Autre avantage : en raccordant un immeuble au réseau de chaleur urbain, on observe une diminution de 45 % des émissions de CO₂ d'une résidence. Il s'agit là d'une action majeure et prioritaire de la politique de décarbonation de l'Office et de son engagement concret dans la transition écologique, au travers de son Plan Ambition Environnement. Pour Plaine Commune Habitat, le coût du raccordement et des travaux de rénovation est estimé à 740 000 € au total, pour les 7 résidences.

Devenir propriétaire d'un logement neuf, c'est possible!



a CAPS, coopérative Hlm du territoire de Plaine Commune, vous permet d'accéder à la propriété de façon sécurisée au sein de programmes de logements neufs. De nouvelles opérations sont régulièrement commercialisées en accession sociale à la propriété. Parmi elles, une nouvelle résidence située Rue Fraizier à Saint-Denis.

La résidence propose **22 logements** du T1 au T5, en **bail réel et solidaire**. Le lancement commercial est prévu en octobre 2022, pour une livraison au 2^e trimestre 2024.

Pour en savoir plus, contactez le commercialisateur au 01 86 70 81 98

Pour ces deux opérations, vous bénéficiez d'un accompagnement tout au long du projet mais également de garanties :

- Vous pourrez accéder à la propriété de façon sécurisée grâce à la garantie de relogement et de rachat
- Bénéficiez également d'un taux de TVA réduit pour ces deux opérations (5.5 %), sous conditions de ressources



Retrouvez toutes les informations sur le bail réel solidaire sur le site de la CAPS, rubrique « Devenez propriétaire » : www.caps.coop

Bien aérer son logement, c'est essentiel

vec le froid, il est parfois tentant de laisser ses fenêtres fermées pour préserver la chaleur. Et pourtant, aérer son logement est indispensable et ne nuit pas au confort thermique, bien au contraire.

Aérer son logement 10 à 15 minutes par jour permet de chasser rapidement l'humidité sans refroidir les parois de votre logement. L'air frais, plus sec, se réchauffera rapidement. Et c'est aussi le meilleur moyen de limiter de nombreux désagréments: mauvaises odeurs, humidité, acariens, etc.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

Conseils pratiques, événements et réunions publiques, informations sur vos cités... Gardons le lien aussi grâce aux réseaux sociaux :

in

in

in